

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Exercice financier: 2022-2023

Trimestre: Janvier à mars 2023

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût	Coûts de service
		Actifs	En réserve	d'acquisition	mensuels
Télus	Tablettes	4	0	0 \$	104 \$
Télus	Clés cellulaires	1	0	0 \$	26 \$
Télus	Téléphones cellulaires	28	0	0 \$	353 \$
Télus	Téléphones intelligents	2048	26	2 110 \$	69 827 \$

<u>Informations complémentaires</u>

[—] Les coûts d'acquisition et de service mensuels sont payés par le ministère de la Justice qui agit à titre de fournisseur de services pour le DPCP. Le DPCP rembourse les coûts de télécommunication mobile au ministère de la Justice par le biais d'une entente de services.